



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

BEAUVEZET - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de reception de l'AR: 29/12/2025

004-210400255-DE_2025_039-DE

A G E D I

Séance du mardi 23 décembre 2025

**Membres en
exercice : 9**

Présents : 8

Votants: 9

**Secrétaire de
séance:**

Date de la convocation:

vingt-trois décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Brice GARNIER,

Présents : Brice GARNIER, Joël LAURAIN, Marie-Pierre
GUILLLOT-SESTIER, Sandrine MARTEAU, Marcel CICEBEL, Gilles
BARTOLINI, Lauren SERRANO, Joel SERRANO

Représentés: Thérèse PONROUCH représentée par Brice
GARNIER

Excusés:

Absents:

Marie-Pierre GUILLLOT-SESTIER

Objet: Délibération de la décision modificative n°3 - BEAUVEZET 2025 - DE_2025_039

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0	9 799
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	0	-9 799
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de reception de l'AR: 29/12/2025

004-210400255-DE_2025_039-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire
Brice GARNIER**

